

## Inscription Aéro-Club Chambley Section Vol à Voile

### Saison 2018

Les inscriptions pour la saison 2018 sont ouvertes!

Les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2018 sont disponibles sur notre site:

<https://planeurs-chambley.fr/aeroclub/tarifs-club>

Votre inscription comportera :

- Le coût de votre cotisation au club ACCVV, qui correspond à un droit d'accès annuel aux installations mises à disposition (énergies et utilités sanitaires, équipement du pilote tel que parachutes, accès pistes, accès logiciels et participation permettant l'organisation d'événements tels que les portes ouvertes)
- Le coût de votre licence FFVV 2018 (voir barème joint ci-dessous) - Si vous avez besoin d'aide, contactez un membre du comité ou le trésorier.  
Consulter ici: [Tarifs des licences](#)  
Et ici : [Infos pour choisir votre licence FFVV \(Passion, Duo, Tempo....\)](#)
- L'alimentation de votre compte pilote, sur la base d'une estimation individualisée selon votre profil de pilote et vos attentes.

**Vous pourrez retrouver tous les liens utiles sur le site du club, dans l'onglet "Aéro-Club / Infos membres"**

Une assemblée générale est prévue le **18 février 2018** et vous sera confirmée dans les jours qui viennent (convocation). Lors de cette assemblée les tarifs seront affinés (très légèrement selon le budget prévisionnel proposé)

#### **FORFAIT FORMATION 2018**

Le forfait formation est à **1250€ TTC** (1150€ TTC pour les -25 ans) dans lequel tout est inclus (*cotisation, licence assurance de base, vols, formation, détails sur la fiche tarif du site*) jusqu'au "lâcher". Les vols suivants solos ou double commandes sont facturés selon le barème fixé dans la grille de tarifs (remorqué ou treuillée + temps cellule).

#### Conditions de paiement du forfait Formation :

Vous pouvez régler ce forfait avec un maximum de **12 échéances** (1x / mois sur 12 mois) et jusqu'au mois de décembre de l'année en cours. En attendant la mise en place d'un système de prélèvements automatiques, il est possible de régler par x chèques transmis au trésorier qui les encaissera à dates régulières.

*Bonne nouvelle pour ce forfait formation car nous avons inclus le carnet de vol et le manuel de formation du pilote vol à voile. Il restera juste une visite médicale aéronautique à obtenir impérativement avant le premier vol solo (auprès d'un médecin agréé aéro). Les instructeurs vous expliqueront en détail les différents aspects de la réglementation aérienne.*

### FORMATION commencée avec le forfait 2017

La cotisation et la licence/assurance sont à renouveler pour l'année 2018. Une fois lâché, l'élève pilote est facturé selon le barème fixé dans la grille de tarifs.

### ALIMENTATION DU COMPTE MEMBRE

Les membres pilotes brevetés, duo ou élèves de l'ACCVV ont la possibilité de régler leur saison de vol à voile en plusieurs échéances également: Sur une durée maximum de 12 mois (par exemple 120€/mois)

Les pilotes DUO s'arrangent avec leur accompagnant avant le vol et indiqueront au planchiste comment le vol doit être facturé (nom du compte à débiter ou 50/50)

### **Dans tous les cas:**

Dès votre adhésion au club, un "compte membre" vous sera affecté. Ce compte est consultable depuis votre smartphone ou ordinateur via l'onglet "Espace membre" du site internet: <https://planeurs-chambley.fr/espace-membre>

Il sera mis à jour régulièrement selon les vols effectués.

*Votre identifiant vous sera communiqué dès votre inscription à l'ACCVV validée.*

Si le montant total que vous avez versé est supérieur à la consommation réelle (obtention d'une bourse ou avance trop importante par rapport aux vols effectués) le montant correspondant vous sera crédité sur votre compte pilote pour la saison suivante. Il ne sera pas remboursable.

Dans le cas contraire (crédit insuffisant), un rappel vous sera adressé et devra être régularisé au plus tard 1 mois après le début de créance.

### A noter:

*Les ré-inscriptions pour 2019 pourront être souscrites à partir d'octobre 2018 - Tant pour la cotisation au club que pour votre licence/assurance FFVV pour une validité jusqu'au 31 décembre 2019.*

Pour toutes infos, aide et pour votre demande d'inscription, merci de prendre contact avec Philippe au 06 60 78 24 55 ou par mail: [stein.philippe@gmail.com](mailto:stein.philippe@gmail.com)